

## BILAN ET ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS REPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

### BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 (APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT)

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
<b>PASSIF</b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	111 657	87 570
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	709 160	686 090
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 514 826	3 290 567
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	428 569	158 104
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	559 909	642 253
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 983	153 670
AC 7 - Autres actifs	5.7	166 158	157 645
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 644 261</b>	<b>5 175 899</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	566 311	292 723
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	179 319	188 100
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 910 652	3 779 710
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	158 055	54 838
PA 5 - Autres passifs	5.12	266 646	337 099
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 080 984</b>	<b>4 652 470</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		454 327	419 327
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 5 - Report à nouveau		8 939	4 091
CP 6 - Résultat de la période		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5.13</b>	<b>563 278</b>	<b>523 429</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 644 261</b>	<b>5 175 899</b>

### ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS REPARTITION DES BÉNÉFICES 2025 SUITE APPROBATION DE L'AGO DU 28 AVRIL 2026

LIBELLÉ	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL		AUTRES RÉSERVES	AUTRES CAPITAUX PROPRES	REPORTS À NOUVEAU	RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	TOTAL
			RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL	RÉSERVES RÉINVESTI, EXONÉRÉ					
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	86 607	322 720	3	4 091	65 851	589 280
Affectation résultat exercice 2025	-	-	-	35 000	0	-	4 849	-39 849	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-26 002	-26 002
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	121 607	322 720	3	8 939	0	563 278

## RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

### PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2025, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2025 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 qui s'élève à 65 850 518,294 Dinars comme suit :

Report à Nouveau 2024	4 090 849,401
Bénéfice de l'exercice 2025	65 850 518,294
<b>Bénéfice distribuable 2025</b>	<b>69 941 367,695</b>
- Réserves spéciales de Réinvestissements	35 000 000,000
<b>Premier reliquat</b>	<b>34 941 367,695</b>
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2025	26 001 987,700
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>8 939 379,995</b>
Report à nouveau après affectation du Résultat	8 939 379,995

Soit un dividende brut de 1,300 Dinar par action, le détachement du dividende est intervenu le 05 mai 2026 et la mise en paiement de ce dividende a été effectuée le 07 mai 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 120.000 Dinars brute au titre du même exercice 2025.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société «Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « STRAMICA », représentée par M. Khaled SELLAMI, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts ordinaires et/ou subordonnés, sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 200 millions de dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration d'en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### ONZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

### PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE UBCI DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
<b>ACTIF</b>				
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	111 657	87 571	24 086	27,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	712 965	687 472	25 493	0,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	451 670	165 383	286 287	173,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	554 567	631 164	(76 597)	(12,1%)
AC6 - Valeurs immobilisées	154 223	153 809	414	0,3%
AC7 - Autres actifs	171 099	163 502	7 597	4,6%
AC8 - Actifs d'impôts différés	4 871	3 436	1 434	42,0%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>5 675 878</b>	<b>5 182 385</b>	<b>493 493</b>	<b>9,5%</b>
<b>PASSIFS</b>				
PA1 - Banque Centrale et CCP	566 311	292 723	273 588	93,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 885 978	3 768 399	117 578	3,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	158 055	54 838	103 217	188,2%
PA5 - Autres passifs	243 805	314 608	(70 803)	(22,5%)
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>5 033 627</b>	<b>4 618 827</b>	<b>414 800</b>	<b>9,0%</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	7 342	5 882	1 460	24,8%
Intérêts des minoritaires dans le résultat	1 263	735	528	71,8%
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>8 605</b>	<b>6 617</b>	<b>1 988</b>	<b>30,0%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1 - Capital	100 008	100 008	-	-
CP3 - Réserves consolidées et assimilées	462 241	401 948	60 293	15,0%
CP6 - Résultat consolidé	71 397	54 985	16 412	29,8%
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>633 646</b>	<b>556 941</b>	<b>76 705</b>	<b>13,8%</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTÉRÊTS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>5 675 878</b>	<b>5 182 385</b>	<b>493 493</b>	<b>9,5%</b>

### ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>				
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	976 085	836 322	139 763	16,71%
HB2 - Crédits documentaires	564 689	529 008	35 681	6,74%
HB3 - Actifs donnés en garantie	512 000	274 000	238 000	86,86%
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>	<b>2 052 774</b>	<b>1 639 330</b>	<b>413 444</b>	<b>25,22%</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	214 439	374 869	(160 430)	(42,80%)
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	8	8	0	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>214 447</b>	<b>374 877</b>	<b>(160 430)</b>	<b>(42,80%)</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
HB7 - Garanties reçues	2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 911 759</b>	<b>1 882 025</b>	<b>1 029 734</b>	<b>54,71%</b>

### ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	391 541	368 935	22 606	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	77 201	78 093	(892)	(1,1%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	62 364	25 714	36 650	142,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>574 683</b>	<b>520 390</b>	<b>54 293</b>	<b>10,4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(207 108)	(188 966)	(18 143)	9,6%
CH2 - Commissions encourues	(12 309)	(9 767)	(2 542)	26,0%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(219 417)</b>	<b>(198 783)</b>	<b>(20 635)</b>	<b>10,4%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>355 266</b>	<b>321 657</b>	<b>33 608</b>	<b>10,4%</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(20 611)	(17 320)	(3 291)	19,0%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 600	2 821	779	27,6%
PR7 - Autres produits d'exploitation	3 779	4 479	(700)	(15,6%)
CH6 - Frais de personnel	(149 094)	(135 890)	(13 205)	9,7%
CH7 - Charges générales d'exploitation	(69 327)	(75 161)	5 834	(7,8%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(23 113)	(10 241)	(12 872)	125,7%
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>100 500</b>	<b>90 345</b>	<b>10 153</b>	<b>11,2%</b>
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(2 010)	2 703	(4 713)	174,4%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(25 830)	(37 329)	11 498	(30,8%)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>72 659</b>	<b>55 720</b>	<b>16 939</b>	<b>30,4%</b>
Intérêts des minoritaires	(1 262)	(735)	(527)	70,6%
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE</b>	<b>71 397</b>	<b>54 985</b>	<b>16 412</b>	<b>29,8%</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>71 397</b>	<b>54 985</b>	<b>16 412</b>	<b>29,8%</b>
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION</b>	<b>30</b>	<b>2,749</b>		

### ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	504 126	472 112	32 014	6,8%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 451)	(196 917)	(25 534)	13,0%
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	-	(815)	815	(100,0%)
Dépôts / retraits de dépôts des établissements bancaires et financiers	(10 920)	(66 871)	55 951	(83,7%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(245 981)	(350 968)	104 987	(29,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	120 941	390 995	(270 054)	(69,1%)
Acquisition / Cession des titres de placement	(268 339)	(144 816)	(123 523)	85,3%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(289 512)	(193 042)	(96 470)	49,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 647)	18 085	(22 732)	(125,7%)
Impôts sur les sociétés	(28 948)	(43 586)	14 638	(33,6%)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>(445 731)</b>	<b>(115 823)</b>	<b>(329 908)</b>	<b>284,8%</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	53 628	40 333	13 295	33,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	70 598	(30 191)	100 789	(333,8%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(23 326)	(31 859)	8 533	(26,8%)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 900</b>	<b>(21 717)</b>	<b>122 617</b>	<b>(564,6%)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation / diminution des ressources spéciales	102 447	(20 866)	123 313	(591,0%)
Dividendes versés	6 020	(25 551)	31 571	123,6%
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>108 467</b>	<b>(46 417)</b>	<b>154 884</b>	<b>333,7%</b>
<b>VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS</b>	<b>(236 364)</b>	<b>(183 957)</b>	<b>(52 407)</b>	<b>28,5%</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	121 791	305 748	(183 957)	(60,2%)
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(114 573)</b>	<b>121 791</b>	<b>(236 364)</b>	<b>(194,1%)</b>

### EXTRAIT DE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ÉLABORATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

##### 1. PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

###### 1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

###### 1.2. PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

###### 1.2.1. PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

###### 1.2.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

###### 1.2.3. RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

###### 1.2.3.1. HOMOGÉNÉISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

###### 1.2.3.2. ÉLIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

###### 2.1.5 PROVISIONS SUR LES ENGAGEMENTS

###### 2.1.5.2. PROVISIONS COLLECTIVES

La société mère UBCI des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

#### CLÔTURE DU CONTRÔLE FISCAL 2020-2023 DE LA SOCIÉTÉ MÈRE UBCI

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant. Au 31 Décembre 2025, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 1 816 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges. Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

### B. SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

#### 1. LE PÉRIMÈTRE ET LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	% D'INTÉRÊT		% D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	I.G	I.G
Union capital	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	85,90%	85,90%	86,06%	86,06%	I.G	I.G
UNION INVEST SICAR (UCDS)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42,29%	42,29%	42,41%	42,41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	95,26%	47,58%	95,26%	54,27%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	64,85%	57,83%	65,86%	57,83%	I.G	I.G

(\*) I.G : Intégration globale.

#### 2. PARTICIPATION DONT LE TAUX DE DÉTENTION DIRECTE EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 20% ET NON RETENUE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

#### EXTRAIT DE NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

#### 1. NOTES ACTIFS

##### NOTE 3 – CREANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève à 3 514 826 KDT contre 3 290 048 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Prêts et comptes rattachés (i)	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%
dont leasing	288 726	259 942	28 784	11,1%
Comptes débiteurs de la clientèle	172 832	169 693	3 139	1,8%
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 762 468</b>	<b>3 511 202</b>	<b>251 266</b>	<b>7,2%</b>
Provisions et Agios réservés (ii)	(247 642)	(221 154)	(26 488)	(12,0%)
dont Agios réservés	(18 190)	(13 236)	(4 952)	(37,4%)
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 514 826</b>	<b>3 290 048</b>	<b>224 778</b>	<b>6,8%</b>

##### NOTE 4 – PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 451 670 KDT au 31 décembre 2025 contre 165 383 KDT au 31 décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Portefeuille titre commercial	410 643	-	410 643	-
Titres de transaction	4 944	156 002	(151 058)	(96,8%)
Titres de placement	156	1 591	(1 435)	(90,2%)
Part dans les OPCVM	18 000	7 810	10 190	130,5%
Créances rattachées	17 927	(21)	17 948	35466,7%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL</b>	<b>451 670</b>	<b>165 383</b>	<b>286 288</b>	<b>173,1%</b>

#### 2. NOTES PASSIFS

##### NOTE 11 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 885 978 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 3 768 399 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Comptes à vue	2 133 224	2 003 643	129 581	6,5%
Comptes d'épargne	1 114 154	1 032 550	81 604	7,9%
DAT/BC et autres produits financiers	441 403	543 666	(102 263)	(18,8%)
DAT/BC échus non remboursés	10 855	9 615	1 240	12,9%
Autres sommes dues à la clientèle	107 665	113 886	(6 221)	(5,5%)
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	73 500	56 500	17 000	30,1%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	5 177	8 539	(3 362)	(39,4%)
<b>TOTAL DES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE EN KDT</b>	<b>3 885 978</b>	<b>3 768 399</b>	<b>117 579</b>	<b>3,1%</b>

##### NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2025, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève à 633 646 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

SOCIÉTÉ	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	MODIFICATIONS COMPTABLES	RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES 2023
UBCI	100 008	423 026	4	4 091	66 584	593 713
UNION CAPITAL		2 458	-	-	1 510	3 968
GIS		686	-	-	265	951
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		102	-	-	672	774
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		-	-	-	-	-
UTP		1 024	-	-	539	1 563
SICAV HANNIBAL		29 940	-	-	1 793	31 733
SICAV UNIVERS		910	-	-	34	944
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>100 008</b>	<b>458 146</b>	<b>4</b>	<b>4 091</b>	<b>71 397</b>	<b>633 646</b>

#### 4. NOTES ÉTAT DE RÉSULTAT

##### NOTE 22 – INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 541 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 368 935 KDT au 31 décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATION	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107	(18 440)	(49,7%)
Produits sur opérations de crédit	353 917	308 521	45 396	14,7%
Revenus assimilés	18 957	23 307	(4 350)	(18,7%)
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS EN KDT</b>	<b>391 541</b>	<b>368 935</b>	<b>22 606</b>	<b>6,1%</b>

(\*) : Les chiffres au 31 décembre 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

##### NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à (20 611) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (17 320) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATION	%
Dotations aux provisions	(35 384)	(23 478)	(11 906)	(50,4%)
Reprises sur provisions	15 981	17 438	(1 457)	(8,4%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(5)	(694)	689	99,3%
Pertes sur créances irrécouvrables	(66)	(160)	94	58,8%
Créances radiées	(1 771)	(10 467)	8 696	83,1%
Récupération sur créances radiées	634	41	593	1443,9%
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>(20 611)</b>	<b>(17 320)</b>	<b>(3 291)</b>	<b>(19,0%)</b>

##### NOTE 29 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à (25 830) KDT en 2025 contre un solde de (37 329) KDT en 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Impôt exigible	(27 266)	(37 512)	10 246	27,3%
Impôt différé	1 436	183	1 253	684,6%
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>(25 830)</b>	<b>(37 329)</b>	<b>11 499</b>	<b>30,8%</b>

##### NOTE 30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2025 est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
Résultat net consolidé (en KDT)	71 397	54 985	16 412	29,8%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	-	-
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE BASE PAR ACTION (EN DINARS)</b>	<b>3,570</b>	<b>2,749</b>	<b>0,821</b>	<b>29,8%</b>

##### NOTE 33 – PASSIFS ÉVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

##### NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, la société mère présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

#### 2. STRATÉGIE ESG DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

#### 3. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

##### NOTE 35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

## MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »,

### I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### 1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 633 646 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 397 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. QUESTIONS CLÉS D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### 3.1 EVALUATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTÈLE RISQUE IDENTIFIÉ

De par son activité de la société mère, le groupe est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers consolidés sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

##### Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

##### 3.2 LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS EN PRODUITS RISQUE IDENTIFIÉ

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 468 742 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

##### Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

FEHMI LAOURINE



SOCIÉTÉ DATN - MEMBRE DE DELOITTE  
TOUCHE TOHMATSU LIMITED

TAREK SAHLI

